



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rénovation urbaine

Question écrite n° 62859

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'égalité des territoires sur les performances de l'ANRU et sur les conditions de l'accès aux financements de cette agence pour les collectivités territoriales. Le président de la commission des finances du Sénat a saisi, en date du 21 novembre 2012, la Cour des comptes d'une demande d'enquête sur l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Les magistrats viennent de rendre leur rapport dans lequel ils préconisent d'instaurer un dispositif de « dégagement d'office » pour les soldes non réclamés à l'issue d'un certain délai, pour les nouvelles conventions. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

Texte de la réponse

La règle de dégagement d'office inspirée de la programmation des fonds structurels européens (FSE), peut malgré tout avoir des effets pervers. Faire ainsi prévaloir une logique de guichet, purement gestionnaire et financière (focalisation sur la recherche d'opérations consommatrices, soutien des projets les plus rapides à se réaliser au détriment de leur qualité ou de leur pertinence...), pourrait-être préjudiciable à la qualité de la programmation des projets de renouvellement urbain. Elle serait contraire à l'objectif de plus grande sélectivité que vise le nouveau programme (NPNRU). Pour le ministère chargé de la politique de la ville, il paraît plus pertinent de responsabiliser l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), les élus, les maîtres d'ouvrage et les gestionnaires et les inciter à adopter des pratiques vertueuses de mobilisation, d'utilisation et de consommation des fonds. Il s'agit également d'engager une réflexion autour de l'optimisation du système des avances actuellement en vigueur, en l'adaptant aux capacités de trésorerie des maîtres d'ouvrage.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62859

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Logement et égalité des territoires

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6622

Réponse publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4767